



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88410

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 29.

Texte de la réponse

La nécessité d'une gestion transversale des affaires maritimes est bien identifiée par le ministère des affaires étrangères et du développement international. A cette fin, un ambassadeur thématique chargé des océans a été nommé en septembre 2015 avec pour mission de coordonner l'action des diverses directions du ministère impliquées dans les affaires de la mer et de structurer le dialogue avec les acteurs publics et privés (milieux économiques, scientifiques, etc). Il est également un interlocuteur de référence pour les différents services centraux ainsi que pour les ambassades.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88410

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6925

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1159